



I R e S P

Institut pour la Recherche
en Santé Publique



Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

Lancement des appels à projets

Programme « Autonomie : personnes âgées et
personnes en situation de handicap » 2021

La mission de soutien à la recherche de la CNSA dans le champ de l'autonomie

- Divers **registres d'intervention** :
 - Participation au financement et à la conception d'infrastructures de recherche : grandes enquêtes statistiques et outils pour la recherche de type cohorte ou expertise collective :
 - **Membre et partenaire d'opérateurs ou de réseaux de recherche, incluant le financement d'appels à projets de recherche (AAPR) ;**
 - Mise en œuvre de contrats de recherche ciblés avec des équipes de chercheurs pour approfondir des problématiques spécifiques ;
 - Rencontres recherche et innovation (biennales)
 - Edition 2020 reprogrammée au printemps 2021 : « Vivre à domicile. Des conditions à (re)penser ? » ([pour plus d'information, consultez le site internet de l'évènement](#)).
- Depuis 2007, participation au financement de **plus de 340 projets** dans le cadre des AAPR, pour un montant de **39 000 000€**
 - **dont 123 projets** du programme « Autonomie » soutenu par la CNSA à l'IReSP, pour un montant total de **13 600 000€**.

Les 4 AAP du Programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap »

Financé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le programme de soutien à la recherche « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » se renouvelle en 2021 et comprend quatre appels à projets :

- [Appel à projets 2021 – Blanc - session 12 > En savoir plus](#)
- [Appel à projets 2021 – Etablissements, services et transformation de l'offre médico-sociale - session 3 > En savoir plus](#)
- [Appel à projets 2021 – Soutien à la structuration de communautés mixtes de recherche - session 2 > En savoir plus](#)
- [Appel à projets 2021 thématique – Autisme et sciences humaines et sociales - session 2 > En savoir plus](#)

- 18 mars 2021 – Webinaire de lancement des appels à projets 2021.
Pour en savoir plus, [cliquez-ici !](#)
- Clôture du dépôt des candidatures le **31 mai 2021 à 23h59** (heure de Paris).
- Annonce des résultats en décembre 2021.

Les priorités 2021

- Comme en 2020 :
 - La recherche d'un **équilibre des publics** (PA-PH-proches aidants-professionnels) dans les objets et problématiques de recherche des projets ...
 - ... et également **des approches disciplinaires** soutenues
 - Des projets de recherche de **comparaisons internationales**
- Les nouvelles priorités 2021 :
 - Des projets de recherche développant des **approches transversales** au champ du handicap
 - Des projets visant à **éclairer**, dans toutes ses dimensions, **la création de la 5ème branche** de la Sécurité sociale
 - Les projets ayant pour objet principal les problématiques de l'autonomie en lien avec les handicaps rares, y compris dans une démarche comparative
 - Les projets qui analysent **l'intrication des différentes caractéristiques** (pauvreté, âge, handicap, genre, origines, etc.) dans leur dimension processuelle ou longitudinale
 - Les projets **d'exploitation des données de l'enquête** sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe (**SHARE**)
 - Des projets sur les **professionnels**, les **modes d'habiter** et **l'habitat**
- Rappel d'un principe de non-concurrence entre les appels à projets.

L'ADN du programme Autonomie

- Périmètre du programme :
 - Des projets en SHS et en santé publique ...
 - ... s'inscrivant dans le champ de l'autonomie (handicap et perte d'autonomie liée à l'âge)
- Seront encouragés :
 - Les projets de recherche participative
 - [Avis du Conseil scientifique de la CNSA relatif à la recherche participative, janvier 2018 \(nouvelle fenêtre\)](#)
 - Les projets interdisciplinaires
 - [Avis du Conseil scientifique de la CNSA relatif à la structuration de la recherche, avril 2015 \(nouvelle fenêtre\)](#)
- **Ne sont pas financés :**
 - Les projets de recherche clinique
 - Les essais cliniques
 - Les projets de R&D
 - Les expérimentations de techniques médicale ou de réadaptation
 - Les innovations de terrain et les études non académiques

Les modalités de soutien

	Recherche non participative		Recherche participative	
Modalité	Durée	Subvention	Durée	Subvention
Soutien au montage de projet	12 mois maximum	15 000€ – 50 000 €	18 mois maximum	15 000€ – 75 000€
Soutien à des projets de recherche	36 mois maximum	30 000€ – 150 000€	48 mois maximum	30 000€ – 250 000€
Soutien à des communautés mixtes de recherche			48 mois maximum	30 000€ - 250 000€

Rappel sur la définition des publics concernés

Personnes en situation de handicap

- Loi Handicap du 11 février 2005 : « constitue un **handicap**, au sens de la présente loi, **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération** substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap, ou d'un trouble de santé invalidant »

Personnes âgées en perte d'autonomie

- Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 : « avec **l'âge peuvent apparaître des fragilités et des pathologies chroniques** pouvant entraîner une **réduction de l'autonomie** et mener peu à peu à la dépendance ».



I R e S P
Institut pour la Recherche
en Santé Publique

Merci de votre attention